



City-Pro

Professionnels de Formation

Programme de Formation



HABILITATION ELECTRIQUE - PERSONNEL ELECTRICIEN

HT/BT H1B1/H1B1V/BR/BC/H2B2/H2B2V/BE Es.MES.VER.

TRAVAUX D'ORDRE ELECTRIQUE : INTERVENANT, CHARGE DE TRAVAUX

PERSONNES CONCERNÉES

Personnel électricien ou électromécanicien chargé, dans les domaines en basse ou haute tension (BT ou HT) :

- D'exécuter et/ou de diriger des travaux hors tension
- D'exécuter des consignations et des interventions d'entretien et de dépannage, de mesures, d'essais ou de vérification.

PRÉ-REQUIS

Posséder des compétences techniques en électricité est obligatoire pour suivre cette formation. Maîtrise orale et écrite de la langue française.

DURÉE : De 14 H à 21 H

TARIF : A partir de 275 € HT

CALENDRIER : Disponible sur notre site.

LIEU ET ORGANISATION

En entreprise ou au sein de nos centres CITY PRO.

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

Présentiel.
Exposés multimédias interactifs.
Alternance d'exposés théoriques, d'études de cas pratiques, de jeux de rôles ou de travaux en groupe.
Manipulations de composants électriques et dispositifs de sécurité basse tension.
Etude des risques spécifiques relatifs aux installations du participant.

MÉTHODES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation théorique et pratique réalisée à la fin de la formation.

DISPOSITIF DE SUIVI

Feuille d'émargement par ½ journée, attestation de stage et délivrance d'un titre d'Habilitation pré-renseigné des symboles proposés par le formateur.

DISPENSATEUR DE FORMATION

Formateurs reconnus compétents selon la norme NF C 18-510.

DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT

Nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilités réduites.
Un référent handicap est à votre disposition pour tous aménagements pédagogiques et matériels liés à votre formation.

RÉFÉRENT PÉDAGOGIQUE

Alexandre DEBRIL

CONTACTEZ-NOUS

03 28 64 77 88

CONTEXTE

Le décret n° 2010-1118 du 22 septembre 2010, relatif aux opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage, impose, entre autres, à l'employeur de délivrer une habilitation électrique ainsi qu'un carnet de prescriptions.

L'arrêté du 26 avril 2012, relatif aux normes définissant les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage fixe la NF C 18-510 comme référence des normes.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Acquérir une connaissance de la réglementation en matière d'instructions, des consignes de sécurité électrique et des risques présentés par le courant électrique et par les installations et équipements (selon la norme NF C 18-510).

Pouvoir dans les domaines basse ou haute tension (BT ou HT) :

Opérer en sécurité sur l'ensemble ou une partie d'un ouvrage en exploitation (H1 B1) en accédant si besoin aux locaux HT ou BT.

Permettre au personnel d'encadrement d'organiser des travaux d'ordre électrique, de délimiter une zone de travail et de surveiller le personnel (H2 B2).

Appliquer les consignes de sécurité liées aux consignations, aux travaux hors tension ou au voisinage effectué sur des ouvrages ou des installations électriques (BC).

Appliquer les consignes de sécurité liées aux interventions d'entretien et de dépannage effectuées sur des installations ou équipements électriques BT (BR) ou de mesure, essais et vérification (BE Essais, mesures ou vérifications).

Permettre ainsi à l'employeur de délivrer à son personnel un titre d'habilitation : H1B1, H1B1V, BC, BR, H2B2, H2B2V, BE Essais, mesures ou vérifications.

CONTENU DE LA FORMATION

PARTIE THEORIQUE

- L'évaluation des risques
- Les dangers de l'électricité
- Les nouvelles dispositions réglementaires
- Les appareillages en Basse et Haute Tension
- Les limites, zones et opérations liées
- Les équipements de protection
- Les rôles et titres d'habilitation
- Procédure et déroulement des travaux hors tension
- Procédure et déroulement des interventions
- Les opérations de manœuvres, mesurages, vérifications et essais
- La procédure en cas d'accident électrique
- La procédure en cas d'incendie électrique
- Chargé de travaux, rôle et opérations
- Chargé de consignation, rôle et opérations
- Chargé d'intervention, rôle et opérations.

MISE EN SITUATION PRATIQUE

Le stagiaire doit être capable :

- D'analyser les risques électriques,
- De mettre en œuvre les procédures de consignation
- De protéger une zone de travail par obstacle ou isolation (pose de nappe isolante)
- D'évoluer et accomplir son travail dans une zone protégée
- De rendre compte des difficultés rencontrées
- D'intervenir en cas d'accident corporel ou d'incendie
- De rédiger les documents applicables et transmettre les informations
- D'assurer la surveillance d'une zone de travail
- D'étudier un carnet de prescriptions établi sur la base des prescriptions pertinentes des normes en vigueur, complété, le cas échéant, par des instructions de sécurité particulières au travail effectué.

Pour toute demande de renseignements complémentaires (mode de validation équivalences, passerelles, suites de parcours et débouchés) ainsi que pour les conditions, tarifs ou modalités d'inscription, merci de nous contacter :

Tél : 03.28.64.77.88 ou par courriel : dunkerque@city-pro.info